

Agent recenseur pour le recensement 2024 de la population

La commune de JUNAS recherche des agents recenseurs pour la réalisation du recensement 2024 qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024. **Le contrat débutera au 2 janvier et ira jusqu'à la fin du recensement.**

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant dans la commune et la connaissance de leurs principales caractéristiques

Les missions

Placé sous l'autorité du coordonnateur communal, l'agent recenseur assure les missions suivantes :

- Effectuer le recensement de la population,
- Se former aux concepts et aux règles du recensement (2 demi-journées de formation),
- Effectuer un itinéraire selon un secteur géographique déterminé par le coordonnateur : Cette tournée de reconnaissance doit être effectuée entre les 2 demi-journées de formation,
- Repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur,
- Déposer les questionnaires, prendre rendez-vous pour les récupérer, s'assurer de leur signature,
- Informer les habitants qu'ils ont la possibilité de se faire recenser directement sur le site de l'INSEE,
- Tenir à jour un carnet de tournée,
- Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières auprès du coordonnateur,
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Ces missions ont une très grande importance pour la ville car de la qualité du recensement découle une partie des dotations de l'Etat auprès de la commune.

Le profil recherché

- Avoir une disponibilité quotidienne suffisante pendant la période du recensement et pouvoir suivre les formations obligatoires,
- Si possible, être titulaire du Permis B et avoir un véhicule personnel,
- Avoir une grande ténacité,
- Accepter le travail en horaires décalés (soirées et samedi),
- Être en capacité de s'organiser et d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode),
- Aptitude à classer et traiter de nombreux documents,
- Avoir de fortes aptitudes relationnelles, capacité au dialogue,
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité et de neutralité.

La rémunération sera établie sur la base d'une délibération qui sera prise durant l'automne 2023 et sera calculée en fonction du nombre de logements et de bulletins individuels recensés.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser auprès du secrétariat général (mairie@junas.fr 04.66.80.05.05).

Les candidatures (lettre + CV) doivent être adressées à l'attention de Madame le Maire de Junas par courriel à mairie@junas.fr le plus rapidement possible et au plus tard le 30 octobre 2023.

Une commission de sélection identifiera les candidats retenus durant le mois de novembre.